

**COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

*Sous la présidence de Monsieur Romain NUCCELLI, Maire*

Nombre de conseillers élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 15  
Nombre de conseillers présents : 12 jusqu'au point n° 2 puis 13

|                            |                         |                       |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| - M. Romain NUCCELLI       | Maire                   |                       |
| - M. Abderrezak OU-SAÏDENE | 1 <sup>er</sup> Adjoint |                       |
| - Mme Nadine ALBRECHT      | 2 <sup>e</sup> Adjointe |                       |
| - M. Cédric NUNINGER       | 3 <sup>e</sup> Adjoint  |                       |
| - Mme Emmanuelle HOLTZ     | 4 <sup>e</sup> Adjointe |                       |
| - M. Jacques SCHNEIDER     | Conseiller Municipal    |                       |
| - M. Renato MORI           | Conseiller Municipal    |                       |
| - Mme Valérie RIVAT        | Conseillère Municipale  | absente               |
| - M. Teddy ALBARET         | Conseiller Municipal    | absent excusé         |
| - Mme Aurélie MARK         | Conseillère Municipale  |                       |
| - Mme Natacha GARTNER      | Conseillère Municipale  | arrivée au point n° 3 |
| - M. Claude BURGUNDER      | Conseiller Municipal    |                       |
| - Mme Denise ARNOLD        | Conseillère Municipale  |                       |
| - Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT | Conseillère Municipale  |                       |
| - M. Raymond LEHMANN       | Conseiller Municipal    |                       |

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un conseiller municipal
3. Projet « Renaturation » avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
4. Fusion des paroisses protestantes réformées de Thann et de Fellingring
5. Divers
  - A. Point d'avancement du projet passerelle rue de Ranspach
  - B. Cimetière
  - C. Prochaine date à retenir
  - D. Intervention diverse

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

### **POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Nadine ALBRECHT comme secrétaire de séance.

### **POINT N° 2 – Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un conseiller municipal**

M. le Maire fait savoir que, par courrier en date du 5 octobre 2023, Mme Emmanuelle GAERTNER l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive dès sa réception par le Maire.

Le conseiller démissionnaire est remplacé par une personne présente sur la même liste que lui et venant immédiatement après le dernier élu de la liste. Il s'agit du système de remplacement par le « suivant de liste ».

Les deux suivants de la liste ayant également renoncé à siéger au sein du Conseil Municipal, leur démission est immédiate et irrévocable.

Les trois courriers ont été transmis aux services préfectoraux.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, M. Raymond LEHMANN, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Mme Emmanuelle GAERTNER lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Le conseiller démissionnaire était membre des Commissions Communales suivantes :

- Commission Animation du village – Service à la population – Associations – Environnement
- Commission Communication – Ecole – Sécurité
- Commission d'Appel d'Offres (membre suppléant)

M. Raymond LEHMANN sera membre des mêmes commissions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **prend acte** des trois démissions,
- **demande** la mise à jour du tableau du Conseil Municipal en conséquence,
- **demande** la mise à jour de la liste des membres des deux Commissions Communales et de la Commission d'Appel d'Offres.

*Arrivée de Mme Natacha GARTNER.*

### **POINT N° 3 – Projet « Renaturation » avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**

Par délibération du 19 juin 2023, point n° 4, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) concernant l'appel à initiatives « La renaturation comme solution ».

Mme Sophie FOURRER, chargée de mission paysages du quotidien du PNRBV, a présenté le projet de renaturation aux Conseillers Municipaux le 23 octobre 2023 à 19 h.

La première étape consiste à recruter un maître d'œuvre. Il convient donc de procéder à une mise en concurrence de bureaux d'études sous forme de MAPA (marchés publics à procédures adaptées).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 voix contre (M. Claude BURGUNDER, Mmes Denise ARNOLD et Jeanne STOLTZ-NAWROT),

- **autorise** le Maire à lancer une procédure de consultation par MAPA pour la maîtrise d'œuvre,
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

#### **POINT N° 4 – Fusion des paroisses protestantes réformées de Thann et de Fellingring**

L'organisation administrative de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine est actuellement disproportionnée au regard de certaines communautés.

Le conseil synodal de l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a étudié l'opportunité et la faisabilité d'une réorganisation consistant en la fusion des deux paroisses réformées de Thann et de Fellingring.

La nouvelle paroisse issue de la fusion prendrait le nom de « paroisse protestante de la Vallée de la Thur » et serait composée des communes qui constituent les paroisses de Thann et de Fellingring. Elle aurait son siège à Thann.

Les assemblées délibératives des deux paroisses, le consistoire réformé de Mulhouse ainsi que le synode de l'EPRAL ont été consultés et se sont prononcés favorablement sur le principe de la fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L.2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en œuvre de cette fusion nécessite la consultation préalable des conseils municipaux de toutes les communes relevant des paroisses concernées par cette opération.

Par conséquent, le Conseil Municipal est soumis pour avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable à la fusion des paroisses protestantes de Thann et de Fellingring.

#### **POINT N° 5 – DIVERS**

##### **A. Point d'avancement du projet passerelle rue de Ranspach**

M. le Maire rend compte aux Conseillers de la rencontre qui a eu lieu le vendredi 29 septembre 2023 entre M. le Sous-Préfet, M. François TACQUARD, M. Cyrille AST, M. Jean-Jacques GIBAUD, M. Abderrezak OU-SAÏDENE et lui-même.

Ce qu'il faut retenir de cette rencontre, c'est le comportement inadmissible de M. François TACQUARD interpellant notre 1<sup>er</sup> Adjoint et le traitant trois fois de traître.

M. le Sous-Préfet souhaite que l'on parle d'une seule voix afin de donner toutes ses chances à la réalisation de cette passerelle et demande à réunir tous les financeurs pour trouver les fonds nécessaires à sa construction à une hauteur de 4,30 m.

Une nouvelle réunion aura lieu au Parc de Wesserling le 6 novembre 2023 à 14 h.

### **B. Cimetière**

Mme Emmanuelle HOLTZ, Adjointe, fait savoir à l'assemblée que le réseau FREDON a visité le cimetière le mercredi 13 septembre 2023. Une étude avec un accompagnement technique et la réalisation d'un plan de gestion différenciée ont été demandées pour la végétalisation du cimetière. Le coût s'élève à 11 300 € HT.

La phase étude est potentiellement financée à 80 % : par l'AERM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) à hauteur de 50 % et la Région Grand Est jusqu'à 30 %.

Les travaux de réalisation sont estimés à 10 500 € HT et potentiellement financés à hauteur de 50 %.

### **C. Prochaine date à retenir**

Conseil Municipal : lundi 27 novembre 2023

### **D. Interventions diverses**

Mme Denise ARNOLD demande si l'on connaît déjà la date des élections européennes.

M. le Maire répond qu'elles sont fixées au dimanche 9 juin 2024.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 20 h 40.**

La secrétaire de séance,  
Nadine ALBRECHT

Le Maire,  
Romain NUCCELLI